



Assemblée Générale ordinaire du 25 mars 2023

Salle des fêtes de Villedômer



L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association des Moulins de Touraine s'est tenue le samedi 25 mars 2023 de 10 h à 12 h 30, dans la salle des fêtes de Villedômer.

Assistaient 68 participants, parmi lesquels 34 adhérents ; 20 délégations de pouvoir ont été reçues, soit un total de 54 votants pour 96 adhérents en 2022. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer.

Le Président, Philippe VANBOCKSTAEL, remercie les élus et les personnalités de leur présence :

- Mme Chantal GONZALEZ-BOURGES, Maire de Villedômer
- M. Michel PELTIER, adjoint au Maire de Chançay
- M. MERCERON, attaché parlementaire de Mr Labaronne
- M. Damien GARCIA, Président du syndicat de la Brenne et Mme Juliette HODIER, technicienne de rivière
- M. Jérôme MEUSNIER, Président du LACC, L'Association des Amis du Cher Canalisé
- M. Jean-Claude ROBIN, Président de l'AAUCA, Association des Amis et Utilisateurs de la Claise
- M. Gérard GODEFROY, Vice-Président de l'ARCA, Amis et Riverains des Cours d'eau du Changeon, du Lathan, du Lane et de leurs Affluents
- M. Alain VEHENT et M. Olivier BROSSET journalistes à la Nouvelle République
- Mme Juliette TALPIN, Directrice éditoriale du magazine « Puissance Hydro »
- et Mme Krista MOREAU, d'Enedis, pour son intervention.

Le Président présente et remercie les membres du CA de l'AMT ici présents pour leur aide et leur participation, en particulier Daniel ANDRÉ, Jean-Luc DELWARTE et Claudette OLIGO, ainsi que les propriétaires des moulins qui nous reçoivent : Mr et Mme MOLAC-BLOSSIER, Mr et Mme GUÉGNAUD-WAGNER et Mr et Mme SONZOGNI.

Le livre « Si les truites pouvaient parler » de Pierre POTHERAT, Hydrogéologue, Ingénieur en Chef des travaux publics de l'Etat en Côte d'Or, est tout d'abord présenté. Extrêmement intéressant, ce livre nous explique pourquoi la ligne d'eau des rivières a baissé en moyenne de 80 cm après les travaux des années 1960 réalisés pour éviter les inondations et drainer les terrains et, depuis 2010, après l'effacement des retenues d'eau (15 000 déversoirs, seuils, chaussées de moulins, barrages...) pour rétablir "la continuité écologique". Les conséquences de cette baisse du niveau ont conduit à une diminution de l'alimentation de la nappe alluviale, celle-là même qui alimente la nappe phréatique mais aussi qui permet de maintenir le débit des rivières en période d'étiage (niveau minimum), et d'assurer la vie des poissons. (Faut-il rappeler qu'un poisson sans eau est un poisson mort ...)

L'AMT a décidé d'offrir ce livre à chaque parlementaire d'Indre-et-Loire pour alerter sur ce dramatique assèchement des sols. L'auteur insiste sur la nécessité de reconstruire sans délai les barrages détruits.

Ce livre est vendu par l'AMT, sans bénéfice, au prix de 15 €.

De plus, l'hebdomadaire Le Point vient de faire paraître un article intitulé : « Le vrai scandale de l'eau » ; [lien vers le reportage: « Urgence. La France va devoir s'adapter au manque d'eau mais semble dépassée, entre blocages administratifs et travail de sape des idéologues »](#)

Puis, une synthèse de l'AG du 15 mai 2022 est présentée. Ce Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

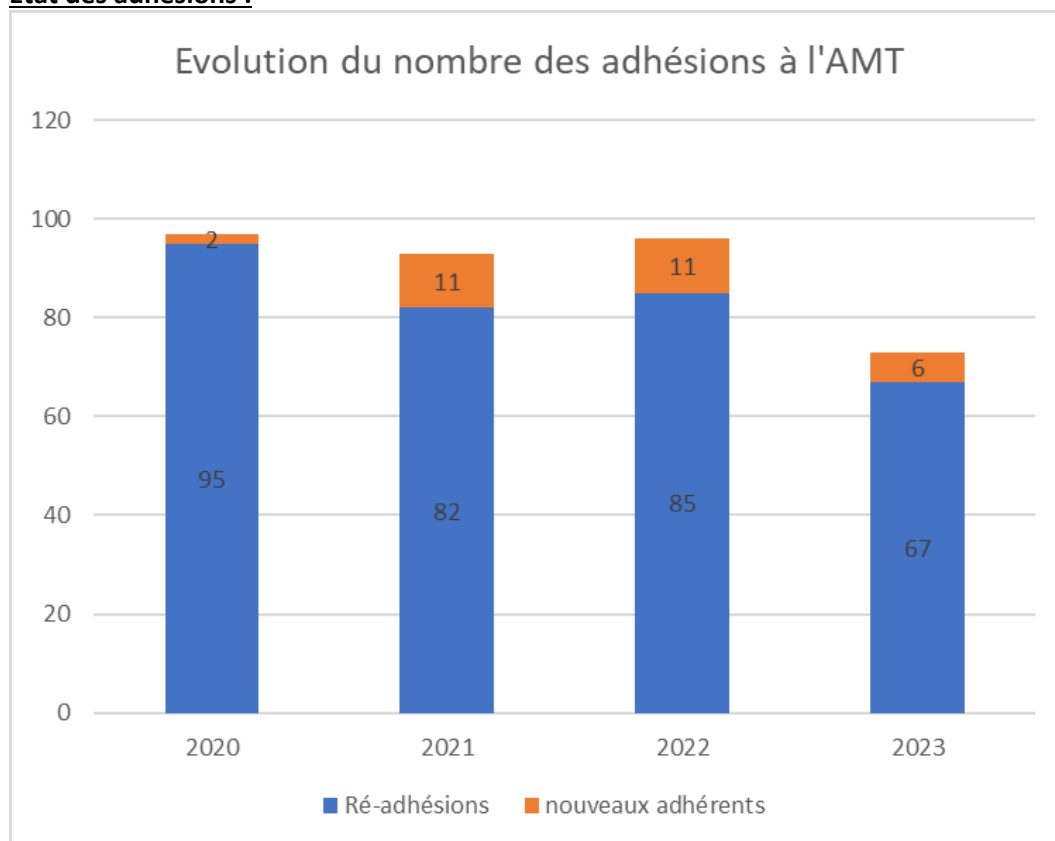
Rapport d'activités et rapport moral du Président de l'année 2022 :

- Le Président évoque tout d'abord le décès de Mme Marie-France Espinasse, épouse de notre ancien Président, et celui très récent de Mme Colette Esnault, adhérente de notre association dès sa création.
- Le dossier de défense des adhérents est toujours malheureusement bien alimenté.
- La CLE Vienne Tourangelle a commencé son étude HMUC (Etude Hydrologie Milieux Usages Climat). Cette étude vise à évaluer la ressource en eau pour équilibrer les besoins par usage, tout en protégeant le milieu aquatique. Mais l'apparition de la notion de débit biologique viendra grever le potentiel hydroélectrique...

Quelques conclusions sur des exemples concrets :

- Présentation d'un aménagement de "continuité écologique" à l'étang de Manthelan qu'on a déconnecté de l'Echandon, ce qui a entraîné une rivière complètement à sec en août 2022 ! Cet exemple représente l'échec de ce dogme de continuité écologique, contrairement à ce qui avait été affirmé pour justifier les travaux : « La rivière retrouvera un aspect vivant » ...
- Autre réflexion : pourquoi la Seine semble-t-elle peu impactée par le manque d'eau ? Explication : Pour protéger la capitale, 4 réservoirs d'eau ont été construits en amont, pour stocker l'eau en période pluvieuse. Cette année, l'eau de ces réservoirs a été relâchée pour maintenir le niveau du fleuve. Très clairement, le stockage en surface, ça marche.
- Enfin, il est urgent de dénoncer les fausses informations selon lesquelles les moulins produisent trop peu d'énergie renouvelable pour compenser les nuisances qu'ils procurent aux rivières. Quand avait-on des poissons en abondance dans les rivières ? Avant 1850, alors qu'il y avait 100 000 moulins en France !

Etat des adhésions :



Sortie d'automne du dimanche 16 octobre 2022 à Azay-le-Rideau : un succès grandissant, 48 personnes présentes au repas et un peu plus aux visites

Evolution juridique 2022-2023 du droit des moulins :

- Présentation en vidéo d'un extrait de 4 minutes de l'interview du 13/03/23 de Maître Rémy, avocat spécialisé en droit de l'environnement, concernant la Loi AER (d'Accélération des Energies Renouvelables) qui vient de paraître au Journal Officiel.

L'intégralité de cette interview est visible via ce lien :

https://www.youtube.com/watch?v=kTvBBncRIGk&t=22s&ab_channel=Hydrauxois

- Abrogation par le Conseil d'Etat, en octobre 2022, du décret de 2020 qui permettait d'adopter un régime très simplifié pour la destruction d'ouvrages, point positif pour les moulins.

Consistance légale :

Jean-Luc Delwarte présente de façon très détaillée la démarche collective de reconnaissance du droit de fondé en titre et la validation de la consistance légale associée.

Nous attendons d'obtenir une audience auprès du Préfet avant de déposer nos 24 dossiers établis par FHC, qui doit d'abord les finaliser.

Autoconsommation collective : Présentation par Mme K. Moreau, représentant Enedis.

Un contrat d'achat/vente avec ses voisins est maintenant possible, ce qui peut permettre, par exemple, aux voisins d'investir dans l'installation et de récupérer ensuite des kWh.

Exemple d'équipement hydroélectrique au Moulin de la Varenne sur la Fare chez Mr et Mme Goyet

Installation en décembre 2022 d'une roue à augets métallique neuve et d'un multiplicateur et alternateur de 4 kW.

Raccordement au réseau prévu, en attente du Consuel.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont votés à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER 2022 présenté par la trésorière, Sophie Grezes :

Recettes	7 924,00 €
Dépenses	7 892,69 €
Résultat de l'année :	<u>31,31 €</u>

Sur le compte courant au 31 décembre 2022 : 8 213,30 €

Cotisation : 32 euros, dont 8 € pour la FFAM - pas d'augmentation pour 2024.

Le rapport financier est voté à l'unanimité, quitus est donné à la trésorière.

Statistiques des emails par François Simon :

Sur 25 emails envoyés depuis avril 2022 avec le nouvel outil « RapidMail », 100% de ces mails ont bien été délivrés sur les serveurs des destinataires.

78% ont été ouverts et 23% des destinataires ont cliqué sur le lien lorsqu'il y en avait un.

Ces résultats sont considérés comme plutôt satisfaisants

Élection du Conseil d'Administration et des membres du Bureau :

7 membres ont été élus ou réélus il y a 4 ans. Ils arrivent donc au terme de leur mandat cette année :

entrée	Nom	position	Rôle
2019-	Christian BEAUFILS	Se représente	*
2015-	Jacques DELWARDE	Ne se représente pas	
2019-	Jean-Luc DELWARTE	Se représente	Vice-Président & *
2015-	Yvonne LE BRET	Se représente	Secrétaire adjointe
2002-	Claudette OLIGO	se représente	Secrétaire
2013-	Anne PASQUIER	ne se représente pas	

2002-	Edmée POULICHET	se représente	
-------	-----------------	---------------	--

* : Représentants de l'AMT auprès des propriétaires et des organismes extérieurs

Les autres membres du CA sont :

entrée	sortie	Nom	Rôle
2020-	2024	Daniel ANDRE	*
1990-	2024	Benoît DEFFONTAINES	
2022-	2026	Sophie GREZES	Trésorière
2017-	2025	Vincent JANNIERE	
2021-	2025	Cyril MICHEL	
2021-	2025	Philippe PÉRIA	*
2021-	2025	François SIMON	Web Master
2017-	2024	Philippe VANBOCKSTAEL	Président

Nous avons le grand plaisir de voir 3 nouveaux membres se proposer au Conseil d'Administration :

Adhérent	Nom du moulin	Commune	Rivière sur laquelle se trouve le moulin
M. Christian JACQUET	Moulin Neuf	Chanceaux-sur-Choisille	La Choisille de Beaumont
M. Hervé MARTIN	Moulin de Chanvre	Preuilly-sur-Claise	La Claise
M. Fabien ORTINO	Moulin du Fief Gentil	Bléré	Le Vaugerin

Les 7 membres rééligibles sont élus à l'unanimité.

Les 8 autres membres sont confirmés à l'unanimité comme membres du CA et dans leur poste respectif.

Les 3 nouveaux membres du CA sont élus à l'unanimité.

Le bureau est ainsi constitué :

Nom	Poste
Philippe VANBOCKSTAEL	Président
Jean-Luc DELWARTE	Vice-Président
Claudette OLIGO	Secrétaire
Yvonne LE BRET	Secrétaire adjointe
Sophie GREZES	Trésorière
François SIMON	Web Master et Responsable des publications

L'ordre du jour étant épuisé, le Président conclut cette Assemblée Générale à 12h15.

Philippe VANBOCKSTAEL, Président



Claudette OLIGO, Secrétaire



QUELQUES PHOTOS SOUVENIRS DE LA JOURNÉE

- D'abord à table où nous avons goûté la salade norvégienne, la noix de joue de porc et son gratin dauphinois et, pour finir, après le fromage, une délicieuse génoise aux fruits, le tout préparé par le restaurant "Le petit Gourmet" de Villedômer : Les conversations allaient bon train, dans une ambiance chaleureuse, en échangeant nos expériences respectives sur notre sujet favori : les moulins...



la table de la Lanterne et la table du Hérisson



La table de l'Anille et la table du Beffroi



la table de l'Archure et la table du Beffroi



La table du Babillard



La table du Rouet de fosse et la table de la Rotonde



La table du Rouet de volée et la table de la Rotonde

Dans l'après-midi, en route pour la visite de 3 moulins, tous différents, et dont nous remercions vivement les propriétaires de nous avoir aimablement reçus :

D'abord, **le moulin de la Vasrole**, sur la commune de Villedômer : Monsieur Molac nous a expliqué le projet de production d'électricité qu'il a conçu avec son épouse et nous a



présenté les installations de leur moulin, récemment restaurées par leurs soins, y compris la très belle roue, reconstruite dans un souci permanent d'utilisation de matériaux écologiques, et les engrenages qui fonctionnent en douceur. Un écran d'ordinateur montre déjà l'électricité produite quand le

moulin travaille, en dehors des visites afin d'éviter tout danger. Tout près, une génératrice de 3 KW fournit l'énergie nécessaire pour actionner tous les mécanismes. L'ensemble est agrémenté de créations artistiques très originales, comme cette baleine joliment animée. Tous les automates fonctionnent avec l'énergie produite par le moulin et sont mis en mouvement lors des animations souvent organisées, pour le plus grand plaisir des élus de la commune, dans ce lieu plein de charme. M. Molac a également le projet de produire prochainement de la farine.



Ensuite, nous avons pris la direction de Vernou pour nous documenter sur la production d'électricité, depuis 2013, de Monsieur Guénaud, **au moulin Garnier.** Il a restauré sa roue, qui tourne bien, actionnée par les eaux de la Brenne et protégée par un auvent contigu à son habitation, mais il utilise surtout l'énergie fournie par un alternateur d'une puissance maximale de 15KW (en fonction du débit de la rivière). Cet alternateur est situé dans sa maison, à la place du rouet de fosse ; il est commandé par une grosse armoire électrique et complété par un multiplicateur de vitesse.



Ses explications ont vivement intéressé les assistants qui lui ont posé de nombreuses questions sur l'utilisation de sa production : pour sa consommation personnelle, mais aussi pour la vente du surplus grâce à un contrat de 15 ans passé avec EDF, après définition de la consistance légale de son moulin avec la DDT, pour un investissement, il y a 15 ans, de 40 000 €, d'ores et déjà amorti. C'est un bel et rare exemple de production importante d'électricité en Touraine.



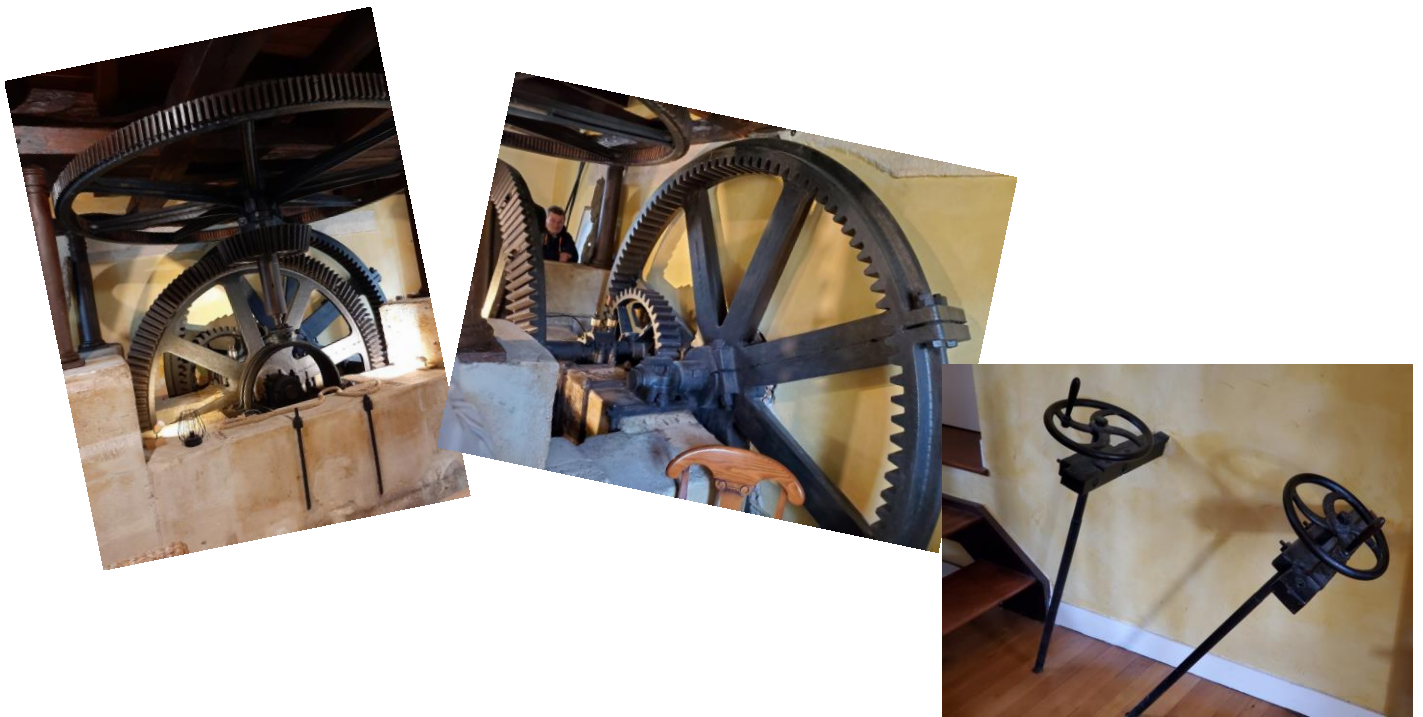
L'alternateur et le multiplicateur de vitesse



L'auditoire attentif aux explications de Monsieur Sonzogni, à l'entrée de son moulin

Nous avons terminé notre périple à Chançay, **au moulin de Bacchus** où nous ont reçus Monsieur et Madame Sonzogni : un bel endroit, très soigné, où ses propriétaires, comme au moulin Garnier, accueillent des touristes dans leurs chambres d'hôtes. Après avoir brossé l'historique de son moulin, (selon des documents prouvant son existence depuis au moins 1483, d'abord moulin à foulon à cause de la proximité des tanneries de Château-Renault, puis moulin à blé jusque dans les années 1960, un temps restaurant avant sa dernière vocation), Monsieur Sonzogni nous a relaté les derniers travaux exécutés par le propriétaire précédent, sous l'impulsion de l'administration : suppression du déversoir, remplacé par 4 micro-seuils empierrés successifs, sorte de rampe en enrochements, ce qui a inévitablement entraîné l'abaissement du niveau de la rivière, celui de la nappe alluviale et, par contrecoup, celui de la nappe phréatique : les puits des alentours ont dû être recreusés et le moulin a perdu son patrimoine énergétique... Heureusement, ce beau moulin a d'autres armes pour se défendre, mais quel dommage ! En effet, bâti sur 4 niveaux, il dispose de vastes pièces destinées à recevoir ses hôtes ; sa roue, qui avait un diamètre de 6 m sur une largeur de presque 4 m, a disparu. Le cadre est enchanteur et incite à la rêverie...





Le magnifique mécanisme, bien rénové, avec ses alluchons en cormier, a conservé son rouet de fosse (avec un engrenage dans le diamètre intérieur, peu courant !), son rouet de volée en parfait état et, à l'étage, ses volants, à portée de main, pour accélérer ou ralentir la roue.



Les derniers échanges autour du pot de l'amitié final, qui clôturait une journée riche en enseignements et en belles découvertes.